Programme de formation Bilan de Compétences

Articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail

« Il n'est jamais trop tard pour être ce que vous auriez dû être » - George Elliot

Le bilan de compétences s'intègre aux dispositions relatives à la formation professionnelle continue (loi n°91-1404 du 31 décembre 1991).

LES OBJECTIFS ET COMPETENCES VISEES

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation. Il sert à faire le point sur la situation professionnelle du bénéficiaire : ses compétences acquises au cours de ses emplois et de son parcours professionnel. Il donne aussi une vision des potentielles évolutions et formations auxquelles il peut avoir droit.

Objectifs pédagogiques du bilan de compétences

- Identifier ses aspirations (valeurs, besoins, personnalité)
- Analyser ses compétences individuelles (savoirs, savoir-faire, savoir-être)
- Définir un projet professionnel qui permettra d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, développer son employabilité et sécuriser son parcours.
- Déterminer un plan d'action(s) précis, factuel et engageant en fonction du projet définit.
- Être capable d'analyser le marché de l'emploi, détecter les compétences recherchées et identifier les dispositifs pour se former le cas échéant.

Public visé

Salarié du secteur privé/public, travailleur non salarié, intérimaire, demandeur d'emploi.

Prérequis

Il n'y a pas de prérequis pour faire un bilan de compétences.

Modalités de déroulement

Entretien individuel en face à face entre 1h30 et 2h00, par semaine, en distanciel via Google Meet ou Zoom, ou en présentiel dans un bureau garantissant la discrétion, la confidentialité des échanges et respectant les normes de sécurité. La durée totale d'un bilan de compétences est repartie sur 4 mois maximum.

Délai d'accès

Après validation du besoin et signature de la convention de formation ou du contrat de formation, la prestation peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

Intervenant

Le bilan de compétences est réalisé avec un.e consultant.e. Le bilan est conduit par Amandine Bouix, fondatrice de Light'Up Conseil, spécialiste en gestion de carrières et certifié.e à la pratique des bilans de compétences ou par un.e consultant.e partenaire spécialisé.e en bilan de compétences, sélectionné.e et suivi.e par Light'Up Conseil.

Code de déontologie

Respect du consentement du bénéficiaire, respect du secret professionnel, espace confidentiel, sans jugement et bienveillant.

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Light'Up Conseil s'engage à rendre le bilan de compétences accessible à chacun. Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez un besoin particulier (adaptation du rythme, des supports, des modalités à distance ou en présentiel, accessibilité des locaux…), contactez notre référente handicap dès l'entretien préalable : **Amandine Bouix – 06 13 05 69 20 – contact@lightup-conseil.fr**. Ensemble, nous étudierons les adaptations possibles et, si nécessaire, nous mobiliserons nos partenaires spécialisés (Agefiph, Cap emploi, Ressource Handicap Formation).

Indicateur de satisfaction :

Les données de satisfaction sont évaluées au travers d'un questionnaire de satisfaction à chaud en fin de prestation et d'un questionnaire à froid lors de l'entretien de suivi à 6 mois.
À ce jour, le nombre de personnes satisfaites ou très satisfaites en réponse à la question "Êtes-vous globalement satisfait du bilan de compétences ? » est de 94%. Le nombre de personnes ayant terminé leur bilan de compétences est de 100%.

Respect des obligations légales : Les bilans de compétences sont réalisés en conformité avec les textes du code du travail, notamment les articles L6313-4, R.6313-4 à R.6313-7, Décret n°2018-1330 du 28/12/2018, ceux concernant l'information des bénéficiaires (L. 6355-22, L. 6353-8 et L6353-3) et le règlement intérieur d'un Organisme de Formation (L. 6352-3, L. 6352-4, R. 6352-1, R. 6352-2, L. 6355-8, L. 6355-9).

LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET LE DEROULEMENT DU BILAN DE COMPETENCES

Un entretien d'information préalable, gratuit et sans engagement, de 30 minutes est proposé par téléphone ou via Google Meet au bénéficiaire avant d'engager la démarche de bilan de compétences. Il permet de présenter le contenu, la méthode utilisée, de valider le besoin en bilan de compétences et d'informer sur les possibilités de financement en fonction de la situation du bénéficiaire.

Méthodes pédagogiques
Alternance d'entretiens chaque semaine avec le.a consultant.e en bilan de compétences et des travaux personnels à réaliser.

Déroulement du bilan de compétences
Light'up Conseil propose 3 formules adaptées et à choisir en fonction des besoins identifiés lors de l'entretien découverte, et sont organisées comme suit :

- Formule Soleil Radieux : 18h d'entretien en face à face + du travail personnel guidé + suivi pendant 6 mois après la fin du bilan de compétences
- Formule Soleil Chaleureux : 14h d'entretien en face à face + du travail personnel guidé + suivi pendant 6 mois après la fin du bilan de compétences
- Formule Soleil Éclair : 6h d'entretien en face à face + du travail personnel guidé + suivi pendant 6 mois après la fin du bilan de compétences

Le bilan de compétences se déroulent en 3 phases règlementaires inscrites au Code du travail, et se déroule exclusivement en entretiens individuels.

1- Phase préliminaire – analyse de la demande
- Confirmation de l'engagement dans la démarche de bilan de compétences
- Définition et Analyse de la demande, du besoin et des attentes
- Détermination du format le plus adapté à la situation du bénéficiaire
- Définition conjointe des modalités de déroulement ainsi que des méthodes et techniques utilisées

2- Phase d'Investigation - construction et pertinence du projet professionnel
- Analyse du parcours professionnel et personnel
- Analyse des sources de motivations et intérêts professionnels et personnels
- Exploration des valeurs et centres d'intérêts
- Identification des compétences et aptitudes professionnels et personnels
- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles
- Réalisation d'enquêtes métiers auprès de professionnels
- Identification des compétences transférables et des besoins en formation
- Définition du/des projet(s) et mise en place du plan d'action(s) pour atteindre le ou les objectif(s)

3- Phase de conclusions - présentation d'un document de synthèse
- Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recensement des leviers susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et/ou de formation, en fonction des besoins socio-économique du territoire de vie et d'activité
- Validation des principales modalité et étapes de mise en œuvre du ou des projet(s)

Lors de cet entretien, une synthèse écrite du bilan de compétences est présentée et remise. Ce document est strictement confidentiel.

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

- Plateforme Google Meet
- Passation de tests de personnalité et intérêts professionnels via une plateforme spécifique
- Questionnaires d'autoévaluation pour identifier ses valeurs, ses besoins et ses aspirations
- Sites internet et plateformes spécialisés (orientation, métiers, marché de l'emploi, formations, financements..)

- Fiches et Enquêtes-métiers pour rencontrer des professionnels des métiers ou secteurs professionnels envisagés
- Mise en œuvre du projet professionnel grâce à un plan d'actions
- Synthèse de l'accompagnement

LES CONDITIONS TARIFAIRES ET POSSIBILITES DE FINANCEMENT

Le tarif par formule est de :

Formule Soleil Radieux : 2 250€ net de TVA

Formule Soleil Chaleureux : 1 750€ net de TVA

Formule Soleil Éclair : 800€ net de TVA

Le devis est établi sur demande après l'entretien préalable en fonction du nombre d'heures choisies.

Selon votre situation, le bilan de compétences est une prestation finançable de plusieurs manières :

- Par votre Compte Personnel de Formation (CPF) : Attention, depuis le 02/04/2026, une participation forfaitaire de 150€ est automatiquement appliquée et due + depuis le 26/02/2026 un plafonnement est de la mobilisation du CPF à hauteur de 1600€ pour le bilan de compétences. Depuis octobre 2026, il est possible d'échelonner le reste à charge via la plateforme CPF.
- Par France Travail via l'Aide Individuelle à la formation (AIF) : dans le cas où le montant de votre CPF ne couvre pas la totalité du tarif de la prestation (demande d'abondement via votre espace CPF)
- Par votre employeur et son OPCO (Opérateur de compétences) via le Plan de développement des compétences : rapprochez-vous du service RH de votre entreprise
- Par le Congé de reclassement à la suite d'un licenciement économique
- En auto-financement : facilité de paiement possible (échéancier en 3 paiements)

N'hésitez pas à me contacter pour des facilités de paiement si nécessaire et pour monter vos dossiers de demande de prise en charge auprès d'organismes financeurs.

LE SUIVI ET LE RESULTAT DE L'ACTION

Suivi de l'action : Au cours du bilan de compétences, une feuille de présence est remplie et signée.

Une assistance pédagogique et technique est assurée par l'organisme de formation par courriel et par téléphone, tout au long du bilan de compétences.

Résultat de l'action : Une synthèse avec le plan d'action sera remis à la fin de la prestation. Ce document rassemble tout le travail qui a été fait par le bénéficiaire durant le bilan.

Un rendez-vous de suivi à 6 mois est proposé pour faire un point sur le projet, les freins et les réussites au cours d'un entretien physique, téléphonique ou via Google Meet ou Zoom.

Coordonnées de l'organisme de formation
Amandine BOUIX - 06 13 05 69 20
contact@lightup-conseil.fr

EURL Light'Up Conseil
Siège social : 11, plan des sauges - 34750 Villeneuve-Lès-Maguelone
Siret : 981 258 569 00012 – Code APE : 8560Z - NDA : 76341255434
https://lightup-conseil.fr